



EDITEUR : Commune de BOUY
DIRECTEUR DE PUBLICATION :
Thierry CHAPPAT – Le MAIRE
REDACTEURS :
Dany LEMPEREUR – Adjointe au Maire
Dominique GIRARD – Conseillère Municipale

**HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC
DU SECRETARIAT DE MAIRIE**

Les lundis, jeudis de 16H à 19H
Les mercredis de 13H30 à 15H

Courriel : mairie.bouy@wanadoo.fr

Tél. 03.26.66.13.89

Site internet : www.mairie-bouy.fr

Dépôt légal
Janvier 2022

2021 ENCORE UNE ANNÉE BIEN PARTICULIÈRE.



La COVID est restée avec nous. Ce virus, bien présent, avec des pressions différentes suivant les périodes de l'année, a nécessité une adaptation permanente pour l'organisation des activités de la Commune. Espérons pouvoir retrouver une vie normale en 2022....

Actuellement, il n'est pas possible de prévoir une cérémonie des vœux, dans notre salle des fêtes, nous en sommes bien désolés et vous donnons rendez-vous l'an prochain.

En 2021, nos actions de gestion, au quotidien, se sont poursuivies, on peut notamment identifier :

- *La réfection de l'église suite au sinistre ayant eu lieu en avril 2021.*
- *La réfection du dessus du mur du cimetière afin de le mettre hors d'eau et éviter une dégradation plus importante.*
- *La réfection de trous au niveau de différentes chaussées de la commune par une technique spécifique réalisée par un seul camion.*
- *La création d'un parking au niveau du rond-point Farman.*
- *Comme prévu, la réalisation d'une étude de sol au niveau de notre salle des fêtes afin de définir la nature des travaux de consolidation nécessaires pour la stabilité du bâtiment.*
- *De la même façon, la réalisation d'études pour la rénovation énergétique de nos bâtiments communaux consistant en une étude thermique des locaux et une étude pour la mise en place de système de chauffage par géothermie en remplacement de la chaudière à fuel existante mais vieillissante.*
- *Un investissement en matériel numérique pour les écoles (écran numérique et logiciels)*

Pour cette nouvelle année 2022, nos projets consistent en :

- *La poursuite de la rénovation énergétique de nos bâtiments par la réalisation des travaux définis. Ce sera l'isolation par l'extérieur du bâtiment de l'école élémentaire, le changement des menuiseries extérieures de la maternelle ainsi que le changement de la chaudière par une pompe à chaleur eau / eau.*
- *L'injection de résine sous les fondations de la salle des fêtes pour consolider la structure du sol et la portance pour le bâtiment.*
- *La sécurisation routière dans la commune notamment au droit de l'école et dans les rues de la Commune. En effet la rénovation par le conseil départemental de la RD 994, en 2020 et 2021, ne nous a pas permis de conserver le ralentisseur existant par le fait de sa non-conformité et son état de vieillissement.*
- *Des travaux d'entretien de certaines de nos voiries.*
- *L'abattage d'un certain nombre de sapins (morts) dans un objectif de sécurité.*
- *La mise en place d'une clôture au niveau de l'aire de jeux.*
- *Réparation ou rénovation du lavoir communal suite aux dégradations importantes qu'il a subi.*

Ainsi que bien d'autres choses qu'il nous faudra, bien sûr, prioriser.

Bien sûr, tout cela se réalise en plus de la gestion du quotidien ...

En ce qui concerne le traditionnel bilan de l'état civil, nous continuons notre progression en augmentant notre population de 1 à 2% par an.

De 540 habitants en 2015, nous voilà rendu à 589 habitants, officiel, au 01 janvier dernier soit une augmentation de 9% depuis 7 ans.

2021, année dédiée au chiffre 4 avec 4 naissances, 4 mariages et malheureusement 4 décès.

2022 va être une année de recensement effectif pour notre Commune, celui-ci est prévu en début d'année (du 20 janvier au 19 février), merci de réserver un bon accueil à notre agent recenseur Mme Danièle LOCHE.

Pour terminer, Je souhaite remercier l'ensemble du personnel de la Commune pour leur travail au quotidien.

Je voudrais également compléter ces vœux en souhaitant que le civisme redevienne une règle de vie pour nous tous et surtout qu'il soit transmis à nos enfants afin de ne pas constater en 2022 ce que nous avons vécu en 2021 en termes de dégradations notamment...merci à tous.

Le conseil municipal et moi-même présentons, à chacune et chacun d'entre vous, nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2022. Qu'elle vous apporte joie et bonheur, en espérant sortir, au plus vite, de ces conditions sanitaires contraignantes et retrouver une vie « normale ».

INFORMATIONS

ECOLE LE PETIT PRINCE – RENTREE SCOLAIRE 2021-2022

Les inscriptions pour les futurs élèves (année de naissance **2019**) de petite section de maternelle auront lieu en **mairie** du

24 au 28 janvier 2022

UNIQUEMENT aux heures d'ouverture du **secrétariat**. Il est impératif de se munir du carnet de santé et du livret de famille sans quoi l'inscription ne pourra avoir lieu.



ELECTION PRESIDENTIELLE 2022



CE QUI CHANGE POUR LES ÉLECTIONS DEPUIS 2019 :

– L'inscription est désormais possible jusqu'à 6 semaines du scrutin. Pour les présidentielles 2022, il sera possible de s'inscrire sur les listes électorales jusqu'au 4 mars 2022 (contrairement à la règle précédente qui imposait l'inscription avant le 31 décembre de l'année précédent le scrutin). La date du 31 décembre n'est donc plus impérative.

– La possibilité pour le citoyen de vérifier lui-même sa situation électorale directement en ligne. Avec la mise en place du répertoire électoral unique, dont la tenue est confiée à l'INSEE, chaque citoyen pourra vérifier qu'il est bien inscrit sur les listes électorales et connaître son bureau de vote directement en ligne sur l'adresse : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>

– L'inscription en ligne généralisée. Chaque citoyen, quelle que soit sa commune de



CARNET DE L'ANNEE

4 NAISSANCES (1 fille 3 garçons)



Maël,
Kiara,
Augustin,
Gabin.

4 MARIAGES



4 DECES



BALADE THERMIQUE

Visitez votre commune avec un nouveau regard et de façon insolite lors d'une balade à l'aide d'une caméra thermique infrarouge.

GECKO-RENOV, la plateforme de rénovation énergétique animée par le COMAL-SOLIHA 51 propose aux habitants de parcourir les rues de leur commune avec une caméra thermique infrarouge.

Au cours de cette balade, les participants guidés par le thermicien repèrent les fuites énergétiques des maisons et identifient les bonnes isolations. Cette expérience ludique et conviviale permet de visualiser concrètement ce qu'est la performance énergétique d'un logement.

Au cours de ces balades les participants remarquent instantanément l'impact de quelques éco-gestes (fermer volets et rideaux par exemple) et peuvent bénéficier de conseils personnalisés. C'est surtout l'occasion d'échanger sur l'intérêt de mener des travaux de rénovation énergétique dans son logement et de découvrir l'accompagnement proposé par la plateforme de rénovation énergétique.

Chaque année ces balades rencontrent un vif succès. Une vingtaine de communes du Pays de Châlons ont déjà accueilli ces balades et sensibilisé près de 350 personnes aux économies d'énergie.

Ces balades sont gratuites et ouvertes à tous. Elles durent en moyenne 2 heures. Elles ne peuvent se faire que lorsqu'il y a un fort écart de température entre l'intérieur et l'extérieur.

Pass sanitaire exigé. Animation susceptible d'évoluer en fonction des mesures sanitaires en vigueur.

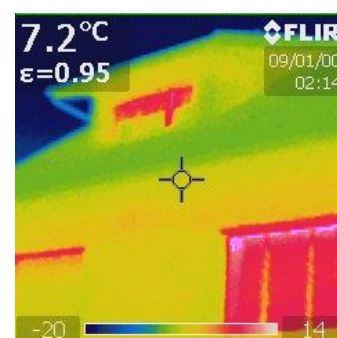
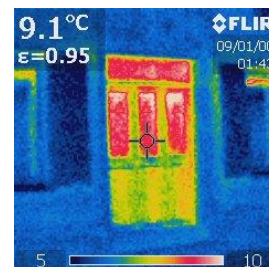
Programme d'une balade thermique :

Les participants se retrouvent devant la mairie de leur commune à 17h00

Le groupe suit un parcours défini par le conseiller et s'arrête devant les maisons qu'il aura sélectionnées pour leur intérêt pédagogique (bonne isolation ou au contraire déperditions de chaleur).

Les images prises par la caméra thermique sont décryptées en temps réel sur le terrain.

Ce temps d'échanges permet de découvrir les solutions d'amélioration énergétique et l'accompagnement proposé par la plateforme GECKO-RENOV pour mener à bien ces travaux.



Inscription des participants en mairie. Un minimum de 10 participants est requis.

Ces balades sont proposées tous les mardis – entre le 04 janvier 2022 et le 08 mars 2022 – de 17h à 19h (sauf le 15/02/2022).

Recensement de la population 2022



C'est utile pour vivre aujourd'hui et construire demain

Les chiffres du recensement de la population permettent de connaître les besoins de la population actuelle (transports, logements, écoles, établissements de santé et de retraite, etc.) et de construire l'avenir en déterminant le budget des communes.

C'est encore plus simple sur Internet !

Des codes vous seront remis par votre mairie pour vous recenser à compter du 20 janvier 2022.

C'est sûr : vos données sont protégées

Elles restent confidentielles. Le recensement de la population est gratuit, ne répondez pas aux sites qui vous réclament de l'argent.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur

 le-recensement-et-moi.fr ou auprès de votre mairie.